

quels secours elle procurait aux prisonniers , quel était l'état de ses ressources et de ses finances. Messieurs de Villeroy applaudirent à tout le bien qui se faisait , puis laissèrent pour les prisonniers d'abondantes aumônes , et pour la Compagnie d'honorables témoignages de leur amitié et de leur satisfaction. On allait leur présenter des *radices* ou pain béni , lorsqu'ils se retirèrent , accompagnés par tous les Confrères jusqu'à leurs chaises , dans lesquelles ils n'entrèrent qu'à la porte de la cour en dehors , et non sans avoir comblé le corps et les particuliers de nombreuses marques de bonté.

La Compagnie , voulant constater par un MONUMENT ÉTERNEL l'honneur qu'elle avait reçu , fit , à ce sujet , dresser et déposer dans ses archives un procès-verbal d'où nous avons extrait les détails que nous venons de donner.

Ce monument éternel est , comme nous , d'une bien grande fragilité !

Il y a justice à mentionner ici les noms des citoyens qui , par leurs largesses , ont propagé l'œuvre de César Laure , et de montrer sous combien de formes diverses s'exerçait l'ingénieuse philanthropie de nos pères. Nous laisserons les archives de la Société de la Miséricorde trahir elles-mêmes les mystérieux détails de la bienfaisance publique.

Parmi les titres nombreux que présente cet inventaire , tels que les statuts de 1639 , les brefs des papes , l'acquisition de la chapelle des PP. Carmes et de divers bâtiments appartenant à Jean Lecourt , Claude Geoffray , Floris Poitrasson et Julien Mercier , nous arrêterons nos regards sur plusieurs fondations faites en argent par Claudine Hieberlin , Anne Perrin , veuve